LA RÉFORME DU LYCÉE (ET DU BAC), QU’EST-CE QUE C’EST ?

*Le gouvernement vous dit : vous passerez un bac allégé, où vous choisirez librement votre enseignement, dans des spécialités innovantes, pour préparer votre réussite professionnelle.*

Mais derrière ces « éléments de langage », qu’en est-il réellement ?

LE NOUVEAU BAC

*Le baccalauréat associera une part de contrôle continu, constitué notamment de plusieurs « partiels » en cours de formation, aux traditionnelles épreuves finales, réduites à 3 et prolongées d’un « grand oral ».*

⮚ L’évaluation sera permanente, puisque, outre le contrôle continu (les notes de 1ère et Terminale), les épreuves de « partiels » concerneront 6 matières et auront lieu en 3 sessions (2 en Premières, 1 en Terminale), prolongées par le bac proprement dit (2 épreuves anticipées de première, et 4 épreuves finales en terminale), engendrant pour l’élève un stress permanent.

⮚ Ce nouveau mode d’évaluation supposera un bachotage permanent, où chaque note comptera dès le premier mois de la Première. Le temps consacré par les élèves et les enseignants à l’évaluation augmentera pendant que celui dédié à la formation et l’enseignement diminuera.

⮚ La part du travail administratif pour les enseignants augmentera (préparation des partiels dans des conditions de bac : convocation, anonymat, surveillance, correction…) au détriment du temps d’enseignement.

⮚ La part de contrôle continu transformera le bac en évaluation locale (et non nationale) aggravant ainsi les inégalités et la hiérarchisation entre les établissements, dont les bacs n’auront plus la même valeur.

**Le nouveau baccalauréat se déroulera sur un plus grand nombre d’épreuves, évaluées par un contrôle continu et par des partiels à partir du premier trimestre de la première.**

**La préparation à ces épreuves coûtera du temps, pris sur les horaires de cours. Le caractère national du diplôme sera mis à mal accentuant aussi les inégalités territoriales**

LE CHOIX DES SPÉCIALITÉS

*En complément du tronc commun, les élèves choisiront 3 spécialités en Première, puis 2 spécialités de Terminale par l’abandon d’une spécialité de Première. Les vœux pour les spécialités de Première seront formulés dès le second trimestre de Seconde.*

⮚ L’orientation sera permanente, à travers des choix à renouveler chaque année, générateurs de davantage de stress pour les élèves et leurs familles.

⮚ Le cursus spécialisé dès la fin de la classe de seconde préfigurera les possibilités d’orientation dans le supérieur : les dossiers de Parcoursup seront triés en fonction des spécialités choisies. Il ne faut pas se tromper !

⮚ La combinaison libre du choix des spécialités occasionne une perte de lisibilité des parcours, rendant plus difficiles et opaques ces choix essentiels.

⮚ La spécialisation des établissements (toutes les spécialités n’étant pas proposées dans chaque établissement) aggrave les inégalités entre établissements.

**Nous ne voyons pas comment un élève pourra, dès la fin de la seconde, se retrouver dans le nombre de parcours ouverts par le nouveau lycée, dans les attendus des formations post-bac en découlant et dans des critères complexes d’un système complexe qui pourrait devenir inégalitaire en l'état.**

UNE REFORME BUDGETAIRE

*La réforme du lycée s’inscrit dans un cadre budgétaire contraint : 2650 suppressions de postes dans les collèges et lycées et à la rentrée 2019~~.~~*

⮚ Les élèves ne seront plus réunis en classes par série mais dans des classes à 35 regroupant administrativement des élèves aux parcours différents. Ces regroupements auront pour principal objectif des économies de moyens : en effet, les heures d’enseignement seront attribuées par « paquets » de 35 élèves indifférenciés.

Les professeurs du lycée Albert Camus